

AVIS

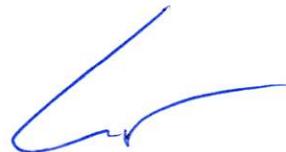
Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° EAU/AUT/17/0679 du 6 janvier 2025 du **Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité** accorde à l'entreprise Petit Forestier Location l'autorisation de la gestion des eaux dans le cadre de l'exploitation d'un bâtiment abritant un atelier d'entretien pour véhicules avec aire de lavage et une partie administrative à Grass.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public.

pour le Collège des bourgmestre et échevins,



Sammy Wagner
Bourgmestre





Alex Folscheid
Secrétaire communal

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché
en bonne et due forme à partir du 22 JAN. 2025
Steinfort, le 22 JAN. 2025


Le bourgmestre




Le secrétaire communal